

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 02.11.2022

Présents : Grégory BESSET, Lahssane BOUMRA, Pierre HERMANN, Romain JARJAVAL, Ibrahima KONTE, Hamid TOUZANI.

Excusés : Loïc CHABAUD, Pierre FAVIER, Olivier GUICHERD, Thierry JANODY, Abdeltif KRIMOU, Guillaume STRIPPOLI (Visio).

Assiste : Alexis CURT.

### **CERTIFICATS MEDICAUX**

FLEURY Frédéric : Certificat pour son absence du 30.10.2022.

ROBERT Oriane : Certificat de contre-indication à l'arbitrage du 24.10.2022 au 07.12.2022.

### **COURRIERS ARBITRES**

BOUBHIB Mourad : courrier reçu. Réponse faite.

### **COURRIERS CLUBS**

A S ATTIGNAT : courrier reçu. Réponse faite.

S C MILLE ETANGS : courrier reçu. Réponse faite.

C S BELLEY : courrier reçu. Réponse faite.

OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 : demande d'arbitre officiel. Désignation faite.

F C SERRIERES VILLEBOIS : comportement d'un arbitre.

### **DIVERS**

**LA COMMISSION ADRESSE SES FELICITATIONS AUX 23 CANDIDATS QUI ONT REUSSI L'EXAMEN LORS DE LA FORMATION INITIALE D'ARBITRE.**

**RAPPEL : LES ARBITRES SONT SOUMIS A UN DEVOIR DE RESERVE CONCERNANT LES PRESTATIONS DE LEURS COLLEGUES.**

**SUITE A L'ATTITUDE INCORRECTE D'UN ARBITRE VIS-A-VIS DE L'UN DE SES COLLEGUES, LA COMMISSION A DECIDE DE LE SANCTIONNER CONFORMEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR.**

Le Président,  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,  
Pierre HERMANN

## RESERVE TECHNIQUE

### ERRATUM

Présents : MM HERMANN, JARJAVAL, TOUZANI

#### Dossier n° 3

**Match n° 25061689 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022**

Réserve déposée par le club de CS LAGNIEU.

La Commission des Arbitres jugeant en première instance.

Vu l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF,

Vu le rapport complémentaire de l'arbitre,

**Dit la réserve recevable sur le fond.**

**Dit la réserve irrecevable sur la forme.**

Vu le climat délétère qui a régné tout au long de la rencontre.

Vu que la réserve n'a pas été déposée au bon moment.

Vu qu'il n'y a aucune incidence sur le score final.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation et à la Commission des Règlements.

## FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur le mois de Janvier ou Février. (Présence obligatoire sur 3 jours)

- Les dates seront communiquées courant Novembre afin de pouvoir effectuer les inscriptions.

Ces dernières seront à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature :  
<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

## FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une dernière formation aura lieu durant le mois de Novembre ou Décembre, sur le club de l'US DOMBES (date communiquée courant Novembre)

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).